
Adresse de la société populaire des sans-culottes de Douamenez (Finistère), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire des sans-culottes de Douamenez (Finistère), lors de la séance du 30 thermidor an II (17 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22047_t1_0177_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

k'

[*La sté popul. et régénérée de la comm. de Lamarche* (1), à la Conv.; *Lamarche, 20 therm. II*] (2)

Liberté, égalité, ou la mort !

Pères de la patrie,

A la nouvelle des dangers qui menaçoient vos jours, tous nos regards se portent au même moment sur le livre des droits de l'homme. L'indignation à son comble en fait passer de bouche en bouche ce terrible extrait : Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres ! Cette sentence que vos infâmes assassins ont rédigée eux-mêmes avec vous et fait ratifier par tout le peuple français sera commune à tous les traîtres à venir, quelque nom qu'ils prennent et de quelque masque qu'ils se couvrent. Nous la prononçons d'avance aux cris de vive la République, vive la Convention nationale ! S. et F. !

BRESSON (*présid.*), PERREAU (*secrét.*), MASSON (*secrét.*).

l'

[*La sté popul. révolutionnaire et régénérée des sans-culottes de Douarnenez* (3), à la Conv.; *Douarnenez, 21 therm. II*] (4)

Citoyens représentants,

Les journées des 9 et 10 thermidor nous ont remplis de terreur et d'admiration. De terreur, en voyant le danger que la Convention a encouru en voulant encore une fois sauver la République contre Robespierre et ses complices, conspirateurs mille fois plus dangereux que Capet et ses amis; d'admiration, en voyant le calme et l'énergie que vous avez montré dans une circonstance où mollir étoit le moment de la perte de la République et le rétablissement de la royauté.

Continuez, vrais républicains, dignes représentants du peuple dont vous estes la sentinelle; vous devez veiller pour sa sûreté et maintenir ses droits; vous le faites; cela ne suffit pas. Il faut encore que vous démasquiez tous les conspirateurs, qu'ils portent tous, comme le tiran leur chef, la tête sur l'échafaut, et le peuple vous bénira parce que vous aurez assurés sa liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République.

C. MADÈRE (*présid.*), CHARIOUX (*secrét.*),
C. HERVÉ (*secrét.*).

m'

[*Les administrateurs du distr. de Mont-de-Marsan* (1), à la Conv.; *Mont-de-Marsan, 20 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

Fort de l'ascendant que lui donnoient ses feintes vertus, un homme marchait à grands pas vers la tyrannie. Vous avez pénétré ses projets et soudain cet homme est tombé dans l'abyme qu'il creusait sous vos pas.

Exemple terrible, exemple instructif qui doit effrayer tout ambitieux qui désormais aura l'âme assez petite pour ne se croire grand que par l'esclavage de ses semblables. Oui, représentants du peuple, dans une République l'individu dont la tête dépasse celle de ses concitoyens doit être immolé sans pitié. Le peuple est le seul souverain. Seul il a le droit de l'être. O vous qui le représentés, continués à démasquer tous les traîtres, à terrasser tous les tyrans. La France entière se ralliera constamment autour de vous.

GAYET (*présid.*), LAFAILLE (*secrét.-g^{al} adjoint*),
BOUDENUY (*agent nat.*) et 7 autres signatures.

n'

[*La comm. de Chaligny* (3), à la Conv.; *s.d.*] (4)

Citoyens représentants,

Nous manquerions sans doute au plus saint des devoirs si nous ne nous empressions à vous marquer l'horreur dont nous avons été pénétré à la vue du danger que la patrie vient de courir.

Nous ne pouvons sans frémir nous rappeler l'idée déchirante du bouleversement effrayant qui devoit être le résultat nécessairement inévitable de tant de perfidies et de si noires trahisons : la perte de la liberté, de cette liberté si chère à tous bon Français, la perte de cette précieuse égalité, le bonheur de toute la République française, l'objet de tant de soins et le prix de tant de travaux.

Nous étions perdus à jamais si les projets de ces scélérats eussent réussi; privés des lumières de nos braves représentants, nous nous serions trouvés sans boussole et une guerre civile eût été la suite de la perfidie de ses monstres d'autant plus dangereux qu'ils s'étoient revêtus du manteau du patriotisme : l'idée du bien public, les intentions les plus désastreuses, voilées par les dehors les plus patriotiques. Tout auroit été perdu. Le citoyen trompé se fût élevé contre le citoyen, la République eût nagé dans son sang. Le sang le plus cher, le plus précieux et le plus nécessaire au bien public, le sang de nos braves républicains eût coulé par un massacre général. Quelle horreur que ce malheur, mais quel bonheur pour le peuple français

(1) Vosges.

(2) C 316, pl. 1269, p. 4; *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l); *Moniteur* (réimpr.), XXI, 523-524; *Débats*, n° 696, 513.

(3) Finistère.

(4) C 316, pl. 1269, p. 2. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^l).

(1) Landes.

(2) C 313, pl. 1252, p. 34. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 3 fruct. (suppl^l).

(3) Meurthe.

(4) C 316, pl. 1269, p. 65; *Bⁱⁿ*, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).